DES PROMESSES AUX ACTES : ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION POUR LES POPULATIONS LES PLUS EXPOSÉES



CARE INTERNATIONAL –
POSITIONNEMENT POUR LA COP31, 2026

INTRODUCTION

La crise climatique s'accélère plus vite que la volonté politique d'y faire face. Partout dans le monde, les communautés sont confrontées à des sécheresses, des inondations, des tempêtes, des vagues de chaleur, des incendies et des dégradations des écosystèmes de plus en plus graves, ainsi qu'à d'autres impacts climatiques menaçant les vies et les moyens de subsistance.

Le changement climatique n'est pas une menace future : les populations en subissent déjà les conséquences, et le coût de l'inaction augmente chaque année. Il intensifie les effets d'El Niño dans de nombreuses régions. La hausse des températures et le réchauffement de l'atmosphère peuvent en effet amplifier les épisodes de chaleur, de sécheresse et de fortes précipitations qui lui sont associés, accentuant la pression sur des communautés déjà vulnérables.

Le rapport 2026 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Limiting Overshoot, confirme ce que nous anticipions depuis longtemps : les Parties ne sont pas restées sur la trajectoire permettant de limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C, ce qui devrait entrainer des conséquences profondes et de plus en plus graves. Chaque fraction de degré évitée réduit les risques de pauvreté, de faim, de déplacement de populations, de perte de biodiversité, de perturbations économiques et de pertes et dommages irréversibles. Si l'adaptation est indispensable, elle ne peut suivre le rythme d'un réchauffement incontrôlé. L'action climatique doit s'appuyer à la fois sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur les réalités vécues par les communautés les plus touchées, afin que les décisions soient fondées sur des données probantes, inclusives et adaptées aux contextes locaux.

Ces travaux interviennent alors que le multilatéralisme subit des pressions croissantes et que le processus climatique international peine à produire des actions à l'échelle et à la vitesse nécessaires. La défiance grandissante entre les Parties continue de freiner les progrès, les négociations s'enlisant trop souvent dans des débats opposant adaptation et atténuation. Pourtant, ces priorités ne sont pas concurrentes. L'atténuation est essentielle pour limiter les risques climatiques actuels et futurs, tandis qu'une accélération de l'adaptation est indispensable pour protéger les populations et les écosystèmes contre les effets déjà présents et ceux qui ne peuvent plus être évités.



© 2026 CSRC Nepal – Community Self Reliance Center/CARE

Nepal

Jamais la communauté internationale n'a disposé d'un mandat aussi clair pour agir. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé à une large majorité l'avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur le changement climatique, réaffirmant les obligations des gouvernements, en vertu du droit international, d'agir efficacement face au changement climatique, de protéger le système climatique et de remédier aux dommages causés.

La COP31 doit transformer les engagements en mise en œuvre concrète et en résultats mesurables. En s'appuyant sur les décisions adoptées à la COP30, notamment les avancées concernant l'objectif mondial en matière d'adaptation (OMA), les engagements renouvelés visant à tripler le financement de l'adaptation, la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP) et les progrès vers une transition juste, la communauté internationale doit désormais démontrer que ces résultats se traduiront par des améliorations tangibles pour les communautés vulnérables.

CARE International reconnaît la nécessité des financements privés pour l'action climatique. Ceux-ci doivent compléter, et non remplacer, les financements publics. Ces derniers demeurent essentiels, notamment pour l'adaptation, les pertes et dommages et le soutien aux pays et communautés vulnérables et fragiles, où l'investissement privé est souvent limité. Les engagements de financement climatique pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris étant des obligations convenues entre pays, CARE International estime que les négociations climatiques internationales doivent continuer à donner la priorité à des financements publics ambitieux, prévisibles et accessibles, qui parviennent au niveau local et aux communautés les plus touchées.



© 2026 Margaret Ngonga/CARE

Zambia

PRINCIPALES REVENDICATIONS POUR LA COP31 :

FINANCEMENT CLIMATIQUE : Les pays développés doivent présenter une trajectoire claire et crédible pour atteindre le Nouvel Objectif Chiffré Collectif (NCQG) de 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035 et accroître sensiblement les financements climatiques prévisibles, accessibles et principalement sous forme de subventions.

ADAPTATION : Les Parties doivent combler le déficit de financement de l'adaptation et passer des cadres à la mise en œuvre, en veillant à ce que les fonds parviennent aux communautés vulnérables et soutiennent une adaptation pilotée localement et sensible au genre.

ÉGALITÉ DES SEXES : Les Parties doivent mettre pleinement en œuvre le Plan d'action de Belém pour l'égalité des sexes, en prévoyant des ressources suffisantes, des mécanismes de redevabilité et une participation et un leadership significatifs des organisations de défense des droits des femmes et des groupes dirigés par des femmes.

PERTES ET DOMMAGES : Les pays développés doivent accroître de toute urgence les financements publics, prévisibles et principalement sous forme de subventions destinés au Fonds pour les pertes et dommages, et garantir un soutien direct et accessible aux communautés touchées.

ATTÉNUATION : Les Parties doivent accélérer la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses pour 2035, compatibles avec l'objectif de1,5 °C, et assurer une transition juste, ordonnée et équitable vers la sortie des combustibles fossiles, en renforçant le soutien aux pays en développement.



REVENDICATIONS DÉTAILLÉES

1 FINANCEMENT CLIMATIQUE

La COP31 devrait marquer le passage des engagements sur le papier à leur mise en œuvre. Pourtant, pour de nombreux pays en développement, une action climatique ambitieuse — en particulier l'adaptation — dépendra de l'accessibilité de financements internationaux prévisible et suffisants.

Sans davantage de certitude quant à la concrétisation des ressources promises, les ambitions d'accélération de l'action climatique resteront hors de portée. La plupart des pays développés n'ont pas encore présenté de plans crédibles pour augmenter le financement climatique conformément au Nouvel Objectif Chiffré Collectif (NCQG)de 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035, ni pour honorer leur engagement de tripler le financement international de l'adaptation d'ici à cette date.

Ce manque de volonté politique était manifeste lors des négociations de la CCNUCC à Bonn, en juin 2026 (SB64), où les pays du Nord se sont montrés peu disposés à discuter sérieusement sur la manière de remplir leurs obligations explicites au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris : fournir des ressources financières pour l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement.

La COP31 devrait lancer un processus définissant une trajectoire pour accroître sensiblement le financement climatique dans les prochaines années et clarifier les modalités de mise en œuvre et de réalisation du NCQG.

PRINCIPALES REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE FINANCE CLIMATIQUE :

- Plans crédibles d'accroissement du financement climatique : Les Parties issues de pays développés doivent communiquer bien en amont de la COP31 des plans clairs, transparents et réalisables pour accroître le financement climatique, précisant leur contribution au NCGG et à l'engagement de tripler le financement de l'adaptation.
- Respecter les obligations de l'article 9.1 : Une discussion de fond doit se tenir lors de la COP 31 sur les obligations des pays développés au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris, notamment sur la manière dont les engagements financiers climatique se traduiront par un soutien concret, prévisible et accessible, avec une attention particulière aux financements sous forme de subventions pour l'adaptation et les pertes et dommages.
- Plan de mise en œuvre du NCQG : La COP31 doit décider d'élaborer un plan global de mise en œuvre du NCQGassociant les Parties des pays développés, les institutions multilatérales et bilatérales de financement du développement, les banques multilatérales de développement et les fonds climatiques. Ce plan doit définir des mécanismes claires pour que les financements parviennent aux pays et communautés vulnérables ainsi qu'aux organisations et groupes dirigés par des femmes, et prévoir des dispositifs solides de transparence, de redevabilité et de suivi des résultats.



© 2026 Ana Caroline de Lima/CARE

Ecuador

2 FINANCEMENT DE L'ACTION EN MATIÈRE D'ADAPTATION

L'adaptation est au cœur de la réponse climatique : elle comble le fossé entre les efforts d'atténuation et les besoins urgents des communautés déjà confrontées aux effets du changement climatique. Elle constitue un pilier essentiel qui protège les personnes, les moyens de subsistance et les écosystèmes des impacts d'un monde qui se réchauffe, tout en renforçant la résilience face aux chocs futurs.

En 2015, lors de la COP21, grâce aux contributions importantes de la délégation de CARE International, les Parties ont défini l'objectif mondial en matière d'adaptation (OMA) en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris. Cet objectif vise à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité au changement climatique. Depuis 2015, les Parties ont progressivement avancé, notamment avec l'adoption du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale à la COP28. À la COP30, elles ont adopté 59 indicateurs mondiaux de Belém pour l'adaptation, destinés à éclairer les approches nationales de suivi des actions et des progrès en matière d'adaptation.

À la COP30, les Parties ont également établi la Vision Belém–Addis pour l'adaptation, qui prévoit un processus de deux ans d'alignement des politiques. Cela comprend de tester l'application des indicateurs d'adaptation de Belém dans différents pays, d'intégrer ces indicateurs dans les processus nationaux d'établissement de rapports et de consulter des praticiens et autres parties prenantes concernés. Les Parties ont également lancé des travaux techniques visant à améliorer les métadonnées et les méthodologies relatives aux indicateurs d'adaptation de Belém, qui seront examinés à la COP32 à Addis-Abeba.

Les Parties ont également appelé à déployer des efforts pour au moins tripler le financement de l'adaptation d'ici à 2035, un engagement faible au regard de l'ampleur de l'ambition nécessaire, malgré les engagements explicites de fournir aux pays en développement les financements dont ils ont besoin pour s'adapter. Le Rapport 2025 du PNUE sur le déficit de l'adaptation estime les besoins de financement en matière d'adaptation à 310 milliards de dollars par an en 2035 sur la base de coûts modélisés. En extrapolant les besoins exprimés dans les CDN et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), ce chiffre s'élève à 365 milliards de dollars par an.

Les progrès ont été limités à la SB64, où les discussions se sont achevées sans accord, conformément à la règle 16. Les Parties ne sont pas parvenues à un consensus sur l'objectif de financement de l'adaptation ni sur la composition du groupe de travail chargé de développer les données et métadonnées des indicateurs.
Une adaptation efficace ne consiste pas simplement à multiplier les cadres d'action. Elle doit s'attaquer aux inégalités, aux déséquilibres de pouvoir et aux obstacles structurels qui déterminent qui est le plus exposé, qui accède aux ressources et qui peut influencer les décisions concernant l'avenir. Les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales ne sont pas de simples bénéficiaires de l'aide à l'adaptation : ce sont des leaders, des titulaires de droits et des dépositaires de savoirs essentiels à la résilience. Le financement climatique doit donc redistribuer le pouvoir autant que les ressources, atteindre les personnes et institutions qui mettent en œuvre l'adaptation et renforcer la résilience et le pouvoir d'agir des populations.

La COP31 doit déplacer l'attention de la négociation de cadres vers leur mise en œuvre effective. L'OMA doit être rendu opérationnel par une approche équitable et inclusive, avec pour objectif à long terme que les flux financiers soutiennent un développement résilient au climat et apportent des bénéfices mesurables dans la vie des populations. Pour CARE International, la réussite ne se mesurera pas uniquement à l'existence d'indicateurs, de données et de métadonnées, mais à la capacité des financements à atteindre les communautés vulnérables touchées par le changement climatique et à renforcer leur résilience.





CARE accompagne les petits agriculteurs et agricultrices pour leur permettre de s'adapter à la sécheresse et à la raréfaction des ressources en eau, de renforcer leurs moyens de subsistance et de mieux faire face aux crises climatiques et humanitaires qui se cumulent.

PRINCIPALES REVENDICATIONS EN MATIÈRE D'ADAPTATION :

- **Accroître le financement de l'adaptation :** Les pays développés doivent démontrer leur engagement à au moins tripler le financement de l'adaptation au moins 120 milliards de dollars d'ici à 2035 en convenant d'une feuille de route crédible, principalement fondée sur des financements publics sous forme de subventions. Celle-ci doit prévoir des mesures concrètes pour combler le déficit persistant du financement de l'adaptation et garantir que ce financements soit prévisibles, accessibles et suffisants, atteigne les pays et communautés vulnérables qui en ont le plus besoin.
- **Accès au financement de l'adaptation :** Les mécanismes de financement de l'adaptation doivent être réformés pour améliorer l'accès et les allocations des ressources au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en réduisant les obstacles administratifs, en renforçant les procédures d'accréditation et en soutenant les institutions locales et les groupes dirigés par des femmes, notamment par l'application des principes clés de l'adaptation pilotée localement et du renforcement de la résilience dans les mécanismes de financement.
- **Vision Belém–Addis :** Les Parties doivent rendre opérationnelle la Vision Belém–Addis en établissant un groupe de travail techniquement solide et géographiquement équilibré pour faire avancer les travaux méthodologiques et sur les métadonnées des indicateurs adoptés, afin d'aider les pays et les communautés à mesurer efficacement la réussite de l'adaptation.
- **Fonds pour l'adaptation :** À la COP31, les Parties doivent réaffirmer leur engagement en faveur d'un Fonds pour l'adaptation solide, accessible et doté de ressources suffisantes. Le Fonds a fait ses preuves dans l'octroi de financements de qualité pour une adaptation sensible au genre et pilotée localement, notamment au bénéfice des communautés les plus vulnérables. Toutefois, ses difficultés persistantes à mobiliser des ressources suffisantes, associées à l'impasse des négociations concernant sa transition vers l'Accord de Paris, risquent de compromettre sa capacité à agir à l'échelle requise.
- **Fonds vert pour le climat :** Le Fonds vert pour le climat (FVC), doit continuer à respecter son engagement de consacrer au moins 50 % de ses ressources à l'adaptation, en veillant à ce que ces financements soient accessibles, prévisibles et parviennent aux communautés les plus vulnérables au changement climatique.

ÉTUDE DE CAS

DE PETITS ÉLEVAGES À DES MOYENS DE SUBSISTANCE RENFORCÉS : LES FEMMES DÉVELOPPENT LEUR RÉSILIENCE CLIMATIQUE AU VIETNAM

Dans les communautés rurales de Tuyên Quang et de Lai Châu, au Vietnam, l'élevage de poulets et de canards a traditionnellement été considéré comme un « travail de femmes ». Les femmes s'occupaient quotidiennement des animaux, mais n'avaient souvent qu'une influence limitée sur les investissements, la production et les marchés. Les conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles ont ajouté un défi supplémentaire : : vagues de chaleur, épisodes de froid et risques accrus de maladies ont fragilisé les petits élevages, menaçant les revenus et l'épargne des ménages. « Lorsque le temps change brusquement, nos poulets sont plus vulnérables et de nombreux ménages perdent une partie de leur élevage », explique une membre d'une association villageoise d'épargne et de crédit de la commune de Yên Thành.





Dans le cadre du projet Advancing Women's Economic Empowerment in Vietnam (AWEEV), financé par Affaires mondiales Canada, CARE a accompagné les femmes pour rendre leurs moyens de subsistance plus résilients. Elles ont adapté leur production avicole aux saisons, choisi des races adaptées aux conditions locales, amélioré la prévention des maladies et utilisé des aliments disponibles localement pour réduire les coûts. À l'échelle du projet, 1 844 femmes issues de minorités ethniques — soit 69,38 % des femmes interrogées — appliquaient au moins trois pratiques agricoles adaptées au climat à la fin du projet, contre 36,8 % au départ. Au total, AWEEV a directement touché 4 982 personnes, dont 4 142 femmes, dans 13 communes.

Les changements vont au-delà de la basse-cour. Les femmes regroupent leurs produits, suivent leurs coûts et leurs recettes et utilisent des plateformes comme Zalo et Facebook pour trouver des acheteurs. Dans l'ensemble du projet AWEEV, leur participation effective aux décisions économiques du ménage est passée de 59,5 % à 96,7 %. Pour les éleveuses de volaille, ce pouvoir d'agir accru leur permet de mieux adapter leur production aux conditions climatiques, de gérer les risques et de protéger leurs moyens de subsistance face au changement climatique.



3 ÉGALITÉ DES SEXES

La crise climatique n'affecte pas tout le monde de la même manière. Les inégalités structurelles, notamment l'accès limité aux ressources, au pouvoir de décision, aux droits fonciers et au financement, aggravent la vulnérabilité des femmes et des filles face aux impacts climatiques. L'action climatique doit s'attaquer à ces inégalités pour permettre la participation de toutes et tous et d'aller au-delà d'un monde plus vert pour œuvrer à construire un monde plus juste. Les femmes et les filles jouent déjà un rôle essentiel dans l'atténuation, l'adaptation et le renforcement de la résilience communautaire. Leurs droits, leur pouvoir d'agir et leur leadership doivent être reconnus, protégés et soutenus. L'action climatique doit donc promouvoir l'égalité des sexes. En tant que première Conférence des Parties (COP) organisée après l'adoption du Plan d'action de Belém sur l'égalité des sexes (GAP), la COP31 offre une occasion cruciale d'aller au-delà des simples engagements et de favoriser une mise en œuvre concrète et une redevabilité en matière d'action climatique sensible au genre. Pour CARE International, cela implique de mettre à profit la COP31 pour mettre en avant les données factuelles concernant le leadership des femmes au niveau local, renforcer la mise en œuvre du GAP dans l'ensemble des politiques et des financements liés au climat, et plaider en faveur de mesures ambitieuses, dotées de ressources suffisantes, visant à lever les obstacles structurels qui limitent la participation des femmes à l'action climatique et leur accès aux bénéfices qui en découlent.

Cela signifie également placer les entreprises et organisations de femmes, ainsi que les réseaux et mouvements dirigés par des femmes, au centre de la mise en œuvre et du contrôle. Il faut dépasser la simple consultation en leur donnant les ressources, le pouvoir de décision et l'influence nécessaires pour orienter la mise en œuvre et vérifier le respect des engagements. Cela doit s'étendre au financement climatique : les financements sensibles au genre doivent parvenir aux organisations de défense des droits des femmes, aux organisations dirigées par des femmes et aux entreprises féminines et leur fournir les ressources nécessaires.

Le GAP établit un cadre de neuf ans pour faire progresser l'action climatique sensible au genre et comprend 27 activités visant à renforcer l'égalité des sexes dans les politiques climatiques et leur mise en œuvre. À la COP31, outre l'organisation de plusieurs activités prescrites et la production des résultats formels conformément au calendrier fixé par le GAP, toutes les Parties, la société civile et les autres parties prenantes doivent entretenir la dynamique en faveur de sa mise en œuvre intégrale. Cela dépasse le cadre de la CCNUCC : CARE International appelle les pays à veiller à ce que leurs programmes, plans et projets climatiques nationaux tiennent compte du genre. La CCNUCC et les Parties doivent en outre garantir la participation et le leadership pleins, égaux, effectifs et sûrs des femmes et des filles à la conférence.

PRINCIPALES REVENDICATIONS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES :

- **Mise en œuvre du GAP de Belém :** Tous les pays doivent appliquer pleinement le GAP de Belém et veiller à ce que ses ambitions en matière d'égalité des sexes soient intégrées de manière cohérente dans l'ensemble de la CCNUCC et des politiques climatiques nationales.
- **Financer la mise en œuvre du GAP :** Les pays développés doivent garantir le financement suffisant de l'équipe chargée des questions de genre au sein de la CCNUCC, afin d'assurer la mise en œuvre efficace et en temps voulu de toutes les activités du GAP dont elle est responsable.
- **Maintenir la dynamique et le leadership autour du PAES :** Toutes les Parties doivent entretenir la dynamique en participant et en contribuant aux activités du GAP organisées à la COP31, lors des sessions des organes subsidiaires, des événements pré-COP et des réunions climatiques régionales. Tous les gouvernements doivent également soutenir la participation et le leadership des points focaux nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques dans la mise en œuvre duGAP.
- **Traduire le GAP en actions nationales :** Au niveau national, tous les pays doivent veiller à ce que les évaluations prévues en 2027 sur des questions pertinentes telles que la santé, les violences faites aux femmes et aux filles et le travail de CARE International dans le contexte du changement climatique soient réalisées de manière approfondie et comprennent des consultations avec les organisations de femmes locales et nationales pour éclairer leur élaboration (résultat A.3.9 du GAP). La mise en œuvre nationale du GAP doit reposer sur ces évaluations ainsi que sur d'autres cartographies et informations pertinentes issues de consultations avec les femmes et les filles touchées.



© 2026 Alejo Espana/CARE

Guatemala

ÉTUDE DE CAS

DE CONTRIBUTRICE SILENCIEUSE À DÉCIDEUSE : RACHEL FAIT ENTENDRE SA VOIX AU KENYA

Dans les hautes terres de Kuresoi South, au Kenya, Rachel Sang a passé des années à travailler de longues journées sur l'exploitation familiale. Elle cultivait la terre, mais les décisions concernant les cultures, les ventes et l'utilisation des revenus étaient souvent prises sans elle. Parallèlement, des précipitations de plus en plus irrégulières rendaient les récoltes moins fiables : elle travaillait davantage en peinant à améliorer les moyens de subsistance de sa famille. Comme beaucoup de femmes rurales, Rachel jouait un rôle central dans la production alimentaire, mais avait peu d'influence sur les décisions qui affectaient sa vie.


© 2026 CARE

Grâce à CASCADE, un programme soutenu par CARE International et GAIN et financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères, Rachel a rejoint les écoles pratiques d'agriculture et de commerce (FFBS). Elle y a appris des techniques agricoles adaptées au climat, des compétences commerciales et des pratiques nutritionnelles, et a participé à des dialogues au sein du ménage sur le partage des décisions. Elle a diversifié son exploitation, adopté des pratiques permettant d'économiser l'eau et d'améliorer les sols, et a commencé à gérer sa ferme comme une entreprise. Son revenu mensuel a été multiplié par plus de cinq.

Les effets dépassent l'augmentation des rendements et des revenus. Rachel partage désormais avec son mari les décisions concernant l'exploitation et les finances du ménage, renforçant son influence au sein de la famille et l'accès de celle-ci à une alimentation nutritive. Son exploitation est devenue un lieu d'apprentissage pour d'autres agriculteurs, montrant comment investir dans les compétences, la résilience et le leadership des femmes peut renforcer les moyens de subsistance, l'égalité des sexes et la résilience des communautés face au changement climatique.


© 2026 CARE

4 FINANCEMENT DES PERTES ET DOMMAGES

La COP28 a marqué une étape historique pour les pertes et dommages. Après des années de plaidoyer soutenu des pays vulnérables au changement climatique et de la société civile, les Parties ont adopté la décision de rendre opérationnel le Fonds pour les pertes et préjudices (FRLD). Bien qu'il s'agisse d'une avancée importante pour renforcer l'architecture institutionnelle de prise en charge des pertes et préjudices dans le cadre de la CCNUCC, elle ne s'est pas encore traduite par un soutien financier à la hauteur des besoins des communautés subissant déjà des impacts climatiques irréversibles.

Trois ans après sa création, le FRLD reste gravement sous-financé. Les besoins annuels de financement des pertes et dommages sont estimés à environ 400 milliards de dollars, mais seuls 822 millions de dollars ont été promis, dont seulement 448 millions effectivement versés au Fonds et 250 millions alloués à sa phase de démarrage par l'intermédiaire du Mécanisme de mise en œuvre de la Barbade (BIM). Ces ressources sont très loin de répondre aux besoins actuels et suscitent de sérieuses inquiétudes quant à la capacité du Fonds à poursuivre ses activités après 2027.

Les inondations dévastatrices qui ont frappé le Népal en août 2026 illustrent crûment ce déficit. Elles ont fait plus de 1 300 morts, de nombreux blessés, des milliers de disparus, ont contraint des communautés à se déplacer et ont causé d'importants dégâts aux habitations, aux moyens de subsistance et aux infrastructures essentielles, notamment les routes, les écoles, les réseaux d'eau et d'énergie et les établissements de santé. Le Népal n'est pas un cas isolé : dans les pays vulnérables au climat, les inondations, tempêtes, sécheresses et autres impacts climatiques de plus en plus graves engendrent des pertes auxquelles l'adaptation seule ne peut répondre, soulignant l'urgence de financements accessibles, prévisibles et suffisants pour les pertes et dommages.

L'avis consultatif de la CIJ a encore renforcé les arguments juridiques et moraux en faveur du financement des pertes et dommages. Il conforte l'idée que leur prise en charge n'est pas simplement un acte de solidarité envers les pays vulnérables au climat, mais repose de plus en plus sur les obligations juridiques des États et les principes de responsabilité et de réparation en droit international. À la COP31, cela doit se traduire par un engagement politique renouvelé pour assurer la viabilité financière du Fonds et lui permettre d'apporter un soutien rapide, accessible et prévisible à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

PRINCIPALES REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES PERTES ET DOMMAGES :

- **Accroître et pérenniser les ressources du FRLD :** Les pays développés doivent respecter leurs engagements en dotant de ressources le Fonds pour les pertes et dommages (FRLD) à la hauteur des besoins croissants et de leur responsabilité historique. Le Fonds doit obtenir des financements accrus, prévisibles, publics et principalement sous forme de subventions, grâce à une stratégie ambitieuse de mobilisation des ressources à long terme.
- **Garantir un financement équitable et accessible :** Le Fonds doit être guidé par l'équité, l'inclusion, l'accessibilité, la transparence, la participation et la non-discrimination, en garantissant des financements rapides, prévisibles et directement accessibles, tout en plaçant les communautés touchées, notamment les organisations dirigées par des femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés, au centre des décisions.
- **Inscrire durablement les pertes et dommages à l'ordre du jour de la COP :** Les Parties doivent établir un point permanent sur les pertes et dommages à l'ordre du jour de la COP afin de maintenir l'attention politique sur ce sujet, de renforcer le contrôle du FRLD et de promouvoir un financement accru, sous forme de subventions en faveur des pays et communautés vulnérables.

5 ATTÉNUATION : UNE TRAJECTOIRE JUSTE COMPATIBLE AVEC 1,5 °C

Onze ans après l'adoption de l'Accord de Paris, les émissions mondiales continuent d'augmenter et l'écart d'ambition reste important. Les données montrent[1] que les CDN et les politiques sont insuffisantes, plaçant le monde sur une trajectoire bien au-delà de l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris et exposant les populations à une grave aggravation des risques et dommages climatiques. Seul un nombre limité de Parties a soumis des CDN renforcées pour 2035, ce qui souligne l'urgence de relever l'ambition et d'accélérer la mise en œuvre.

La COP31 doit accélérer la mise en œuvre d'engagements ambitieux en matière d'atténuation conformes aux meilleures données scientifiques disponibles, tout en respectant l'engagement pris à la COP28 d'opérer une transition hors des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable. Cela nécessitera un développement rapide des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la sortie progressive des combustibles fossiles et mettre fin aux financements publics et privés qui enferment les pays dans une nouvelle dépendance à ces combustibles.

La dynamique progresse également au-delà des négociations officielles de la CCNUCC. La Conférence de Santa Marta sur la sortie progressive des combustibles fossiles, organisée en avril 2026, a mis en évidence un leadership politique croissant des gouvernements engagés dans une transition équitable et centrée sur les populations. De telles initiatives sont bienvenues, mais elles doivent compléter, et non remplacer, le processus de la CCNUCC, seul instance où tous les pays sont représentés. Les nouvelles initiatives doivent aller de pair avec un investissement continu dans le système multilatéral au sens large et les principes sur lesquels il repose.

La transition vers un avenir bas carbone doit être juste et faire progresser les droits humains, l'égalité des sexes et le développement durable. Les femmes et les filles, les peuples autochtones, les travailleurs, les jeunes et les communautés locales doivent participer réellement à sa conception et en bénéficier. Sa mise en œuvre nécessitera un soutien international accru, notamment des financements climatiques sous forme de subventions, des transferts de technologies et de renforcement de capacités, afin de permettre aux pays en développement de poursuivre un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique sans compromettre la réduction de la pauvreté. La COP31 doit faire avancer le Programme de travail sur la transition juste en soutenant des trajectoires nationales inclusives qui renforcent la résilience, créent des emplois décents et élargissent l'accès à une énergie propre et abordable, sans laisser personne de côté.

1 UNFCCC NDC Synthesis Report. Available at 2025 NDC Synthesis Report | UNFCCC
UNEP Emissions Gap Report 2025: Off Target. Avalble at Emissions Gap Report 2025 | UNEP - UN Environment Programme



PRINCIPALES REVENDICATIONS — ATTÉNUATION : UNE TRAJECTOIRE JUSTE COMPATIBLE AVEC 1,5 °C :

- **Renforcer les ambitions, accélérer les actions et aligner les résultats sur l'objectif de 1,5 °C : V**eiller à ce que toutes les Parties alignent leurs CDN pour 2035 et leurs stratégies à long terme sur l'objectif de 1,5 °C et sur les meilleures données scientifiques disponibles, en traduisant les engagements existants en réductions rapides et durables des émissions.
- **Assurer une transition juste, ordonnée et équitable vers l'abandon des combustibles fossiles :** Soutenir la feuille de route du Brésil pour la sortie des combustibles fossiles en développant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et en mettant fin au financement public de nouveaux projets d'expansion des combustibles fossiles, en soutenant le suivi de la conférence de Santa Marta, tout en veillant à ce que la transition vers l'abandon des combustibles fossiles reste au cœur de l'agenda multilatéral de la CCNUCC.
- **Aligner la feuille de route mondiale sur les forêts et les CDN : L**es Parties doivent examiner de manière critique la feuille de route sur les forêts que la présidence de la COP30 présentera à la COP31 afin d'atteindre l'objectif mondial consistant à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts et à inverser ces tendances d'ici à 2030.
- **Les gouvernements doivent renforcer leurs CDN pour 2035** et prévoir des mesures politiques, financières et structurelles concrètes pour soutenir des « efforts renforcés » favorisant des solutions fondées sur les écosystèmes, concrètes et reproductibles à grande échelle, par l'intermédiaire de leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), conformément à l'Accord de Paris et à la feuille de route sur les forêts.



© 2026 CARE

DE L'OBSCURITÉ AUX OPPORTUNITÉS : COMMENT L'ÉNERGIE SOLAIRE A AIDÉ RABEYA À RENFORCER SES MOYENS DE SUBSISTANCE

Dans la zone écologiquement critique (ECA) des Sundarbans, au Bangladesh, particulièrement vulnérable au changement climatique, les ménages du village d'Iswaripur sont régulièrement confrontés à la dégradation de l'environnement, au manque de moyens de subsistance et à des infrastructures insuffisantes. Pour Rabeya Khatun, habitante du village d'Iswaripur, ces difficultés étaient aggravées par la pauvreté et un accès irrégulier à l'électricité.

Rabeya vit avec son mari et leurs trois enfants. Son mari travaille comme ouvrier journalier, mais la précarité de son emploi rendait souvent difficile de subvenir aux besoins quotidiens de la famille. Pour y subvenir, Rabeya faisait de la couture et donnait des cours particuliers aux enfants de sa communauté. Cependant, les fréquentes coupures d'électricité perturbaient ces deux activités, limitant son travail le soir et réduisant ses revenus. Dans le cadre du projet de consortium NABAPALLAB (Nature-Based Adaptation towards Prosperous and Adapt Lives & Livelihoods in Bangladesh), dirigé par CARE et financé par le gouvernement britannique, Rabeya a reçu un système solaire domestique de 50 W. Grâce à un éclairage fiable, elle a pu continuer à coudre et à donner des cours après le coucher du soleil, augmentant considérablement ses heures productives. Ses revenus issus de la couture sont passés d'environ 10 à 28 dollars par mois, tandis que les cours particuliers lui rapportent désormais environ 33 dollars par mois. Grâce à ces revenus supplémentaires, Rabeya a investi 66 dollars dans une petite activité de vente de vêtements à domicile. Aujourd'hui, elle gagne environ 100 dollars par mois grâce à la couture, aux cours et à la vente de vêtements.

« L'installation solaire a changé ma vie. Je peux maintenant continuer à coudre et à donner des cours le soir, et gagner davantage pour ma famille », explique-t-elle.

Au total, 3 830 systèmes solaires destinés aux moyens de subsistance ont été installés dans des ménages des zones écologiquement critiques des Sundarbans et de Hakaluki Haor, produisant environ 360,99 MWh d'électricité propre par an. En supposant que cette électricité solaire remplace celle du réseau conventionnel et en appliquant un facteur d'émission indicatif de 0,67 kg de CO_2/kWh[1], ces systèmes pourraient éviter environ 241,87 tonnes d'émissions de CO_2 chaque année, une contribution collective à des communautés plus propres et plus résilientes.



Le Centre pour la justice climatique de CARE (CJC) a coordonné la rédaction et la compilation du document de positionnement politique de CARE en vue de la COP31, avec la contribution de l'ensemble du réseau CARE International.

Pour en savoir plus, consultez www.careclimatechange.org

Image de couverture du document d'orientation : © 2026 Sosina Mengistu/FIRMA/CARE | ♀ Éthiopie